**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 60 (1972)

Heft: 8

Artikel: Les Anglaises boivent sec

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-273161

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Exportation de matériel de guerre? Assurance-maladie

(Suite de la page 1)

de la Confédération. Des concessions ne seront accordées qu'aux person-nes et entreprises qui, du point de vue de l'intérêt national, présentent toutes les garanties nécessaires.

«L'exportation d'armes, de muni-tion et d'explosifs militaires ainsi que de tout autre matériel technique ser-vant à des fins militaires, y compris les pièces détachées, est interdite.

«La Confédération peut toutefois autoriser l'exportation de matériel de guerre vers les pays neutres d'Eu-rope, ainsi que la collaboration tech-nique dans le domaine des industries de guerre avec ces pays, pour autant que l'interdiction de réexportation vers d'autres pays soit respectée. »

Le dernier alinéa précise qu'une loi réglera les dispositions d'exé-cution et que le Conseil fédéral édictera une ordonnance qui déterminera quels sont les armes, munitions et explosifs visés par l'article constitutionnel.

On le voit, alors que, sous le régime actuel, une entreprise suisse peut exporter des armes, à suïsse peut exporter des armes, à condition d'avoir obtenu une autorisation en bonne et due forme (exportation contrôlée), l'initiative entend interdire tout commerce avec l'étranger, à l'exception de celui qui pourrait s'établir avec d'autres pays neutres qui, dans l'idée des promoteurs, sont les Etats indépendants de tout « groupe de puissances », c'est-à-dire pe de puissances », l'Autriche et la Suède. c'est-à-dire

Comme je l'ai signalé déjà, ce sont avant tout des considérations de morale nationale et internatio-nale qui ont guidé les auteurs de l'initiative. Une Suisse qui se déclare à chaque occasion dispo-nible pour des bons offices, donc qui, si on le lui demande, est prête à se mettre au service de la paix et de toute mission humanitaire, cette Suisse-là devrait s'abstenir de toute activité politi-que ou économique pouvant con-tribuer à déclencher, entretenir ou aggraver des conflits armés.

Dans son rapport du 7 juin 1971, le Conseil fédéral invite les Chamle Conseil federal invite les Cham-bres à recommander au peuple de rejeter l'initiative. Il fait valoir tout d'abord que, pour les besoins de sa défense militaire, condition même d'une neutralité armée, notre pays a besoin d'une indus-trie des armements. Or cette industrie privée ne peut, pour vivre, se contenter des commandes passées par la Confédération, elle doit être en mesure d'exporter une partie de sa production. Si on lui refuse cette possibilité, elle peut être contrainte de renoncer, faute d'un rendement suffisant, à toute production de matériel de guerre, ce qui augmenterait encore la dépendance de la Suisse à l'égard de l'étranger, dans ce domaine, et, en fin de compte, risquerait de priver la défense nationale d'une partie de ses moyens dans moments peut-être les plus

ne suffirait pas de prévoir des échanges avec les pays neu-tres, tels l'Autriche et la Suède. L'expérience montre que nos exportations de matériel de guerre vers ces Etats ne représentent vers ces Etats ne représentent qu'une infime partie de notre commerce extérieur. La possibilité de les développer sensiblement est aussi très limitée, aussi longtemps que les trois gouvernements — Vienne, Stockholm et Berne — n'auraient pas mis au point, en commun, un système de planifica-tion permettant d'élaborer assez longtemps à l'avance leurs programmes d'armement.

D'ailleurs, ne faudrait-il pas compter parmi les neutres la Finlande, malgré son accord d'assistance avec l'URSS, ou encore l'Irlande? Et pourquoi limiter les dérogations aux seuls neutres européens? Cette restriction se-rait contraire au principe de l'unineutres versalité de notre politique et de contre commerce extérieurs.

A propos de la thèse selon laquelle l'exportation de matériel de guerre serait incompatible avec la vocation humanitaire de la Suisse, le Conseil fédéral écrit dans son

« Il serait effectivement choquant que des exportations de matériel militaire suisse puissent favoriser l'éclosion de conflits internationaux et faciliter leur extension. Mis à part le fait qu'aucun Etat n'est dans l'obligation de choisir la Suisse pour s'approvisionner en armes, la réglementation actuelle et son application on précisément pour but d'exclure telle éventualité. Des événements récents ont montré que cette réglementation pourrait être encore plus stricte. Toute livraison critiquable, pour des raisons d'ordre moral et éthique, de matériel de guerre dans des régions où régnent des tensions doit être « Il serait effectivement choquant où règnent des tensions doit être empêchée dès lors par un réexamen des critères applicables et par un renforcement des mesures de contrôle et non par une interdiction pré-judiciable à la défense nationale.»

En outre, les adversaires de l'initiative font observer qu'une application rigoureuse du texte proposé pourrait conduire à interdire certaines exportations com-me celle des machines-outils, puisque les promoteurs entendent faire tomber sous le coup des dispositions nouvelles non seule-ment les armes, les munitions et les explosifs, mais « tout autre matériel technique servant à des fins militaires ».

#### POSITION DES PARTISANS ET DES PARTIS

Les partisans de l'initiative rétorquent que l'industrie suisse des machines ne serait pas menacée dans son existence par l'interdiction d'exporter du matériel de guerre. L'actuelle pénurie de maind'œuvre devrait leur permettre de supporter une légère réduction des commandes; de plus les possibilités de reconversion existent actuellement. Enfin, la colla-boration avec les pays neutres, dans le domaine de l'armement apporterait certaines compensations. Et même s'il fallait s'accom-moder de quelques inconvénients par exemple un renchérissement du matériel de guerre livré à la Confédération — le profit moral que la Suisse trouverait à une solution claire et nette serait un avantage décisif.

Pourtant, le Parlement s'est rallié aux raisons du gouvernement — pour le rejet de l'initiative — le Conseil national par 102 voix contre 15 et une quarantaine d'abstentions (socialistes, indépendants, aile gauche du parti démocrate-chrétien), le Conseil des Etats, par 30 voix sans opposition et quelques abstentions sition et quelques abstentions.

Les déléqués de l'Union démo-Les delegues de l'union demo-cratique du centre (ancien parti des paysans, artisans et bour-geois) se sont prononcés à l'una-nimité contre l'initiative, ceux du parti radical ont pris la même position par 114 contre 12 et ceux du parti démocrate-chrétien, par 124 contre 51.

En revanche, au comité central du parti socialiste, il s'est trouvé une majorité, relativement faible toutefois, pour approuver l'initia-tive. L'Alliance des indépendants apporte également son appui aux partisans du projet constitution-

Quant à l'Union syndicale, elle laisse à chacune de ses fédéra-tions le soin de se déterminer.

Signalons encore que certaines Signalons encore que certaines associations à caractère religieux font campagne pour l'initiative (ainsi le « Conseil suisse de pain pour le prochain » et le « Conseil suisse des missions évangéliques ») alors que le parti populaire évangélique, actif en Suisse alémanique uniquement, donne pour consigne à ses adhérents alémanique uniquement, donne pour consigne à ses adhérents de voter « non ». Mais cette décision n'a été prise par ses délégués qu'à une voix de majorité. Le vote du 24 septembre pourrait ne pas mettre fin au débat. En effet, si l'initiative est repoussée, le Conseil fédéral publiera la

loi votée par les Chambres et qui doit renforcer le contrôle des exportations d'armes. Or, il est déià question d'un référendum que lanceraient ceux qui la jugent insuffisante.

Georges Perrin.

Comme d'habitude, nous avons de-mandé à un journaliste spécialisé dans la politique fédérale de nous exposer les positions en présence pour la prochaine votation.

Comme d'habitude aussi, nous re-

Comme d'habitude aussi, nous re-mercions la Fondation pour la forma-tion civique des femmes qui, par son appui, nous permet d'offrir à nos lec-teurs cette exposition objective des faits et des opinions.

#### En République fédérale allemande

# Les femmes travaillent pour vivre

Parmi les femmes exerçant une activité professionnelle en République fédérale, 16 % seulement travaillent parce que «cela leur fait plaisir». Cela ressort d'une enquête de la Confédération des syndicats allemands portant sur 404 salariées.

38 % des femmes ont affirmé professiones professiones par le reveilles per travailles que pour «cela».

qu'elles ne travaillaient que pour « ga-gner leur vie ». Le loyer élevé et les acquisitions coûteuses obligent 25 % des femmes interrogées à exerce un métier. L'indépendance financière a été avancée par 18 % des femmes 14 % travailent parce qu'elles n'ont pas beaucoup à faire dans le ménage et 13 % parce que le salaire de leur mari est insuffisant (plusieurs réponses étaient possibles). 76 % des ouvrières et 81 % des employées et des fonctionnaires sont d'avis que les filles aussi bien que les garçons doivent avoir une soilde formation professionnelle. 90 % des femmes interrogées estiment que les parents doivent fournir à leurs enacquisitions coûteuses obligent

parents doivent fournir à leurs en-fants de meilleures conditions pour leur carrière professionnelle qu'ils n'en ont eues eux-mêmes.

n'en ont eues eux-mêmes.
47 % des femmes interrogées sont
d'avis que la carrière professionnelle
ne les empêche pas d'avoir des enfants, mais 31 % sont persuadées que
la femme se prête mieux au travail du
ménage qu'au travail professionnel.
42 % ont toutefois catégoriquement
rejeté cette attitude.
Les hommes ont également été
interrogés à propos du travail féminin. On a constaté que 59 % approuvent l'activité professionnelle des femmes. Ce taux a même atteint 74 %
pour les hommes dont les épouses
exercent un métier.

exercent un métier.

(« Hamburger Abendblatt », 19 août 1972.)

(Suite de la page 1)

sion a estimé préférable de gar-der la différence de 10 %, afin de pouvoir diminuer les cotisations des enfants, des personnes âgées à revenus modestes. Mme Arnold insiste

plusieurs fois sur la difficulté qu'il y a à résoudre ce problème et la nécessité qu'il y a de l'examiner sans passion et objectivement.

Tant que l'assurance reste fa-cultative, il sera difficile de supprimer cette inégalité, ce n'est qu'en la rendant obligatoire qu'on pourrait réaliser une véritable so-

Mme Arnold s'inquiète du pro-jet de diviser l'assurance-soins médicaux en deux parties con-çues de manière totalement différente : une assurance-hospitali-sation obligatoire et une assurance-pour-les-traitements-ambulatoires facultative. Si les « bons risques » renoncent à s'assurer parce que c'est facultatif, la charge des assurances va s'accroître et par conséquent, les cotisations.

L'assurance-hospitalisation se-rait, selon le « Modèle de Flims » financée par un « pourcent » du salaire, donc les femmes sans activité lucrative et les enfants ne payeraient rien; en prenant une activité professionnelle, la femme n'augmenterait pas prestations de l'assurance offer-te au couple, comme c'est le cas de l'AVS. Dans l'assurance

facultative, les femmes payeraient 10 % de plus que les hommes.
Le mode de financement est un problème important et délicat.
Voici deux tableaux comparant le coût des assurances selon le régime actuel (A) et selon le mo-dèle de Flims (B) : A. (coût en % du salaire

revenu célibataire famille avec 2 enfants 3,0 % 8,9 % 3,4 % 40 000 1,1 % В célibataire famille avec 2 enfants 35% 15 000 6.2 %

40 000 2,0 % 3,7 % (Selon les propositions du parti socialiste qui voudrait une assu-rance générale obligatoire, le pourcentage serait uniforme, de 2,4 % environ.)

Le « Modlèle de Flims » contient d'excellentes propositions com-me celle de l'assurance-indemnité journalière qui serait obligatoire et financée par un « pourcent » du salaire. Les femmes pourraient souhaiter, cependant, qu'on examine encore la question de l'in-demnité en cas de maternité et celle des travailleurs à temps par-

Les solutions envisagées par la commission fédérale ne sont pas parfaites mais elles offrent un pronotable sur la situation ac-

## Au comité de l'Alliance

Pour la reprise de son activité après les vacances, le comité de l'Alliance avait, le 30 août, un ordre du jour très chargé; il a pris entre autres les décisions

pris entre autres les décisions suivantes:

1. Le secrétariat de l'Alliance va entreprendre, avec différentes associations professionnelles, une enquête en vue d'établir le nombre de jeunes filles ayant acquis une formation professionnelle. Cette enquête tiendra compte non seulement des métiers aisant l'objet d'un apprentissage reconnu sur le plan fédéral, mais aussi des autres formations professionnelles que celles menant aux métiers telles que celles menant aux métiers de l'éducation et des soins. On pourra connaître ainsi le nombre de femmes entrant dans la vie professionnelle qualification.

sans qualification.

2. Afin de pouvoir faire des propositions concrètes au Département fédéral de l'intérieur, la communauté
de travail pour l'étude de la loi sur
l'assurance-maladie et l'assurancematernité sera convoquée. Mme Arnold, qui faisait partie de la commission fédérale d'experts, y sera
associée.

associée.

3. Mme M. Vaucher, membre du comité, se rendra à Lima à la conférence organisée par le Conseil international des femmes et le Conseil des femmes du Pérou sur : «Les ressour-

ces humaines pour un monde en développement ». Elle y représentera l'Alliance et à son retour apportera de la documentation écrite et photographique au service des relations publiques de l'Aliance.

4. Une délégation du comité prendra contact avec les trois autres ordra contact ave

dra contact avec les trois autres or-ganisations féminines faîtières suisganisations ieminines anteries suis-ses: la Fédération des femmes pro-testantes, la Fédération des femmes catholiques et l'Association féminine suisse des sociétés d'utilité publique, en vue de la mise sur pied d'un centre commun de documentation et d'une bibliothèque. Ce centre devrait pouvoir répondre aux besoins de ces pouvoir répondre aux besoins de ces quatre organisations quant à leur do cumentation sur les problèmes féminins suisses sans faire double emploi avec les autres bibliothèques ou centres de documentation déjà existants.

5. L'assemblée des déléguées de 1973 se tiendra à Zoug et traitera des problèmes posés par la révision du droit de famille.

6. Pour fêter l'inauguration de ses nouveaux locaux de la Winterthurstrasse 60, le comité organisera, début décembre, une conférence de presse.

presse.
7. L'Alliance soutiendra une action lancée par la Conférence suisse de sécurité dans le trafic routier, pour la protection des piétons.

J. B.-W.

#### LES ANGLAISES BOIVENT SEC

La libération de la femme a ses dangers. L'alcoolisme guette en effet la femme libre, tenante ou non du « Womans lib ». Pour vou-loir vivre comme un homme, elle a de plus en plus tendance à boire autant que lui, conclut une étude sur l'alcoolisme qui vient

d'être effectuée en Angleterre.
C'est ainsi que la proportion
d'alcoolisme entre hommes et
femmes qui était de 8 pour 1 il y a
dix ans n'est plus aujourd'hui que de 4.5 contre 1, du moins dans la région de Liverpool sur laquelle région de Liverpoo.

porte cette étude.

Comme les hommes boivent

Comme les hommes boivent eux-mêmes davantage qu'il y a dix ans, on peut mesurer la pro-gression de l'éthylisme féminin.

